

SERVICE TOPOGRAPHIE

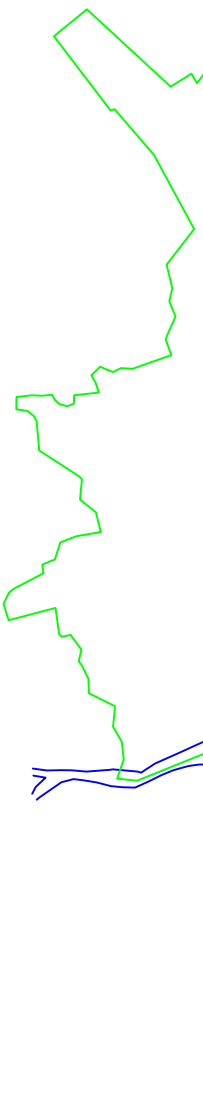
COMMUNE  
DE BORDEAUX

## ENQUETE PREALABLE AU DECLASSEMENT

DU DOMAINE PUBLIC SITUE

**AVENUE ABADIE**

## NOTICE EXPLICATIVE



NUMERO DE CLASSEMENT

9429

VALIDATION OU MODIFICATION

DATE:

DRESSE LE : 09/09/2016

PAR : G.P.

ADMISSION LE : 12/09/2016

LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE

## NOTICE EXPLICATIVE

A Bordeaux, la ZAC Bastide Niel a été créée sur un périmètre de 35 hectares par le Conseil communautaire du 10 juillet 2009. Ce projet de renouvellement urbain, qui s'inscrit dans la reconquête des friches urbaines de la rive droite, repose sur la conservation du patrimoine ferroviaire et militaire du site. Cette opération vise à développer un quartier de centre ville alliant intensité urbaine et ville intime préservée, attractive, durable, et inscrite dans les grands enjeux urbains, sociaux, humains, économiques et environnementaux de la Métropole.

En 2014, Bordeaux Métropole a confié l'aménagement de ce secteur au groupement Bordeaux Métropole Aménagement (mandataire) – Aquitanis – Domofrance depuis structuré au sein de la SAS d'aménagement Bastide Niel.

Le 25 mars 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Bastide Niel, engageant ainsi la phase opérationnelle.

Cette mise en œuvre du projet implique de déclasser une emprise de 3 856 m<sup>2</sup> avant cession à l'aménageur des parcelles appartenant à Bordeaux Métropole.

Cette zone est actuellement utilisée en parc de stationnement aérien, accessible librement depuis l'avenue Abadie. Cette emprise, objet de la présente enquête, fait ainsi partie du domaine public routier de Bordeaux Métropole, du fait de son usage.

Afin de réintégrer le patrimoine privé de notre Etablissement, en vue de son aliénation, elle doit faire l'objet d'un déclassement. A l'issue de cette procédure, l'emprise de 3 856 m<sup>2</sup> située avenue Abadie, à Bordeaux, deviendra donc privée et sera fermée à la circulation.

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population.